

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2860

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 68

Mission « Défense »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Substituer aux mots :

« les dispositions concernées n'ont été abrogées »,

les mots :

« ces décrets n'ont été abrogés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (redépôt de l'amendement CF2232, adopté en commission des finances avant le rejet du texte).